

Livret d'accueil



École Primaire Henri Matisse De la PS au CM2



Bienvenue à l'école Henri Matisse !

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante et l'équipe périscolaire définit les règles de fonctionnement de l'école en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous à Henri Matisse.



Voici l'équipe scolaire et périscolaire de 2025-2026

Dans notre école, cette année nous avons 3 classes de maternelle et 2 classes d'élémentaire :

- La classe de TPS PS MS de Mme Bulteau et de son Atsem Christine (TPS-PS), il y a 7 TPS, 13 PS et 4 MS.
- La classe de moyens/grands de Mme Schockaert et de son Atsem Anaïs (MS-GS), il y a 4 MS et 20 GS.
- La classe de CP/CE1 de M.Renotte avec 12 CP et 13 CE1
- La classe de CE2-CM1 de Mme Guénon (la directrice) et de sa décharge le jeudi avec 10 CE2 et 10 CM1
- La classe de CM1-CM2 de Mme Vanhoutte et sa décharge le lundi avec 4 CM1 et 19 CM2.

L'équipe du périscolaire

L'équipe des animateurs encadre les enfants le midi et/ou le soir.

Les animateurs encadrent également les enfants à l'Accueil de Loisir (ALSH) :

- les mercredis récréatifs de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- les centres aérés à chaque période de vacances

Les ALSH

Il s'agit de tous les temps durant lesquels sont accueillis vos enfants durant la semaine en dehors des temps d'enseignement :

Session	Heure de début	Heure de fin	Modalité d'inscription
Garderie du matin	7h30	8h30	Inscription recommandée
Garderie du soir	16h30	18h30	Inscription recommandée
Pause méridienne (cantine)	11h30	13h30	Inscription obligatoire



Tarifs et conditions sur le site de la commune de Tressin :

<https://www.mairie-tressin.fr/index.php/enfance-jeunesse>

Règlement et organisation :

https://www.mairie-tressin.fr/images/medias/medias/ecoole/Rglement_accueil_priscolaire.pdf

https://www.mairie-tressin.fr/images/medias/municipalite/service-jeunesse/ALSH/documents-inscriptions/Rglement_ACM.pdf

Le temps du midi : une équipe dynamique composée d'animateurs, de personnel municipal et des ATSEM est mobilisée pour vos enfants. Elle veille à offrir sur ce temps de permettre de se restaurer et de renouveler sa capacité énergétique pour répondre à ses besoins physiologiques et psychologiques. La pause méridienne remplit 2 missions essentielles et connues : fournir un repas équilibré et favoriser la récupération de l'enfant.

Les mercredis récré-actifs : il existe une solution pour les parents qui ont besoin d'un accueil le mercredi. Une équipe de 4 animateurs organise tous les mercredis des temps d'animation. Les enfants sont alors pris en charge toute la journée en « clubs par âge » sur différents lieux. Activités manuelles, ateliers sportifs et jeux d'expression sont proposés. Les inscriptions sont ouvertes la semaine qui précède chaque période de vacances pour la période complète.

Du côté des temps de vacances...

Les Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M) sont des dispositifs proposés par la commune qui se déroulent pendant toutes les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 10 ans.

Vous retrouvez les dates des périodes d'ouverture et les délais des phases d'inscriptions sur le site de la commune.

Les conditions d'accueil, les activités, les animateurs, les prestations, ou encore les équipements sont pensés pour permettre aux publics de vivre le centre de manière optimale, qu'il s'agisse des enfants de maternel ou de primaire.

Les jeunes (11-15 ans) ne sont pas oubliés, car un groupe spécial est consacré à cette tranche d'âge ; ainsi, à la sortie de la primaire, il existe toujours une solution adaptée pour les accueillir : il s'agit de Génération Ados !

Notre volonté est de favoriser un climat de confiance et de sécurité pour offrir à toutes et tous des temps de vacances adaptés à chacun. Des thèmes originaux et variés entourent chaque centre : par ce biais, c'est l'occasion d'enrichir nos connaissances et de découvrir des nouvelles cultures.

Les horaires de journée sont généralement les mêmes pour tous, de 9h à 17h. Toutefois, ils se peuvent qu'en fonction des activités proposées et des sorties, les horaires puissent être modifiés. Lorsque tel est le cas, les informations sont retranscrites sur les plannings d'activités.

Des services facultatifs sont proposés : garderie matin et soir, ou la possibilité de réserver un repas. (Règlement et tarifs sur le site de la mairie de Tressin)



Les principes de l'Ecole

1. L'école maternelle

“

*L'école maternelle est une étape essentielle du parcours des élèves pour garantir leur réussite scolaire. Sa mission principale est de **donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité**. C'est une école où les enfants vont **apprendre ensemble et vivre ensemble**. Ils y développent leur langage oral et commencent à découvrir les écrits, les nombres et d'autres domaines d'apprentissage. Ils apprennent en jouant, en réfléchissant et en résolvant des problèmes, en s'exerçant, en se remémorant et en mémorisant.* (site officiel Eduscol)

Obligatoire dès 3 ans, l'école maternelle -appelée aussi Cycle 1- est la première étape fondamentale de la scolarité. Elle construit les bases éducatives et pédagogiques des apprentissages.

Votre enfant y développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

2. L'école élémentaire

Les enseignements y sont conçus par cycle, pour une durée de trois ans :

Le cycle 2, ou cycle des apprentissages fondamentaux, comprend le cours préparatoire (CP), le cours élémentaire première année (CE1) et le cours élémentaire deuxième année (CE2).

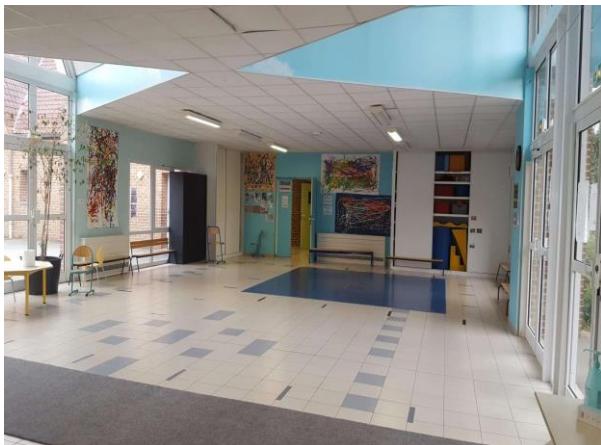
Le cycle 3, ou cycle de consolidation, comprend le cours moyen première année (CM1) et le cours moyen deuxième année (CM2) ; le cycle de consolidation se poursuit au collège, en classe de sixième.

“

La maîtrise de la langue française et des premiers éléments de mathématiques sont les objectifs prioritaires de l'école élémentaire pour permettre aux élèves d'accéder aux outils fondamentaux de la connaissance. (Eduscol)

On fait une petite visite des lieux importants de l'école ?

Le hall



On entre dans le hall. C'est aussi là que les maternelles font de la motricité tous les jours. C'est encore dans le hall que les enfants passent du temps en garderie et certains midis après la cantine de la PS au CM2.

Le dortoir



A Henri Matisse, on fait la sieste dans le dortoir tous les après-midis.

On a le droit d'amener son « doudou de l'école » ou sa tétine qui sera posé(e) sur leur lit attitré.

Les classes et la cour de récré



En maternelle



En élémentaire



La cour de récréation avec un jardin au fond et notre potager.

L'emplacement idéal de l'école, nous permet de faire régulièrement de belles promenades le long de la Marque.



La propreté



Les tout-petits peuvent rentrer à deux ans et demi.

Ils sont acceptés à l'école à condition d'être propres (*règlement de l'école*) et sous réserve de l'effectif des Petites Sections.

Le règlement

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. *L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.* Le règlement est affiché dans le hall de l'école et doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école. Il vous est ensuite distribué pour être signé.

Nos horaires

Horaires de l'école

Garderie du matin : 7h30-8h20 : dans le hall de l'école

Horaires des cours du matin : 8h20-11h20 maternelle/ 11h30
Elémentaire

Pause méridienne : 11h20-13h20 (cantine / retour à la maison)
encadrée par les animateurs

Horaires des cours de l'AM : 13h20-16h20 Maternelle/ 16h30
Elémentaire

Garderie du soir : 16h30-18h30 encadrée par les animateurs.

Une étude surveillée de 17h à 17h30 permet aux enfants qui le souhaitent de faire leurs devoirs dans le calme et dans une classe.

Coordonnées utiles

Le numéro de téléphone de l'école : 03.20.59.25.76

- Le mail de l'école : ce.0596300c@ac-lille.fr
- Le numéro de la mairie : 03.20.41.01.48
- Le site de la mairie pour inscrire votre enfant en cantine et temps périscolaires : <https://www.mairie-tressin.fr/>

- Les inscriptions ou annulations de cantine seront prises en compte si la demande est effectuée la veille des jours ouvrés avant 10h.
- **Toute absence en classe doit être justifiée par un écrit, via un mail à la directrice ou via l'ENT.**

A l'école, les parents sont représentés par...

Les représentants de parents d'élèves (RPE)

A chaque début d'année scolaire, des élections de représentants de parents d'élèves sont organisées. 12 parents sont élus pour vous représenter au conseil d'école et pour faire entendre votre voix. Ils peuvent aussi être un lien entre les enseignants et vous-même. Un trombinoscope récapitulant les noms, les visages et les fonctions de chacun est affiché à l'entrée de l'école.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent transmettre vos questions et donner leur avis sur les problèmes de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé et vous est transmis.

L'Association de parents d'élèves (APE)

Par définition, tous les parents peuvent faire partie de cette association qui vise à soutenir les activités de l'école d'une façon financière et logistique. Elle est à l'origine d'évènements festifs tout au long de l'année qui nous permettent de se rencontrer dans un cadre plus convivial.

-Tous les adultes de l'école ont comme priorité le bien-être des enfants-

➤ **Sécurité des enfants et responsabilité des parents**

En début d'année les parents remplissent *une fiche de renseignements* et *une fiche d'urgence* où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.

Le matin, les parents confient leur enfant de maternelle à un adulte de l'école.

➤ **Information des parents**

L'Education Nationale a mis en place un Espace Numérique de Travail (ENT) par lequel les enseignants et la directrice transmettent les informations concernant l'école et votre enfant. Il est important de le consulter très régulièrement. Les enseignants communiqueront aussi via le cahier de liaison.

Nous restons disponibles pour échanger avec vous en fixant un rendez-vous.

➤ **Santé et bien-être des enfants**

Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école. Si votre enfant présente des particularités de santé (allergies, asthme...) il est nécessaire de mettre en place un PAI avec votre médecin traitant.

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice.

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, cagoules, écharpes, gants, chaussons...).

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres.

*

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre école et nous souhaitons à votre enfant une belle scolarité parmi nous.

L'équipe enseignante